

EMPLOI D'APRES QUE : RADIOSCOPIE D'UN TIRAILLEMENT ENTRE L'INDICATIF ET LE SUBJONCTIF

El hadji Malick SY WONE ⁵⁴

Université Cheikh Anta Diop

Résumé :

Il est très courant, de nos jours, d'entendre des usagers de la langue française - qu'ils soient des locuteurs natifs ou non- utiliser le subjonctif à la place de l'indicatif quand ils emploient « Après que » dans leurs propos quotidiens. Cette pratique, de plus en plus répandue, serait-elle en passe de supplanter la norme ? Quelles sont les clés de ce phénomène langagier ? Quelles en sont les causes et les potentielles conséquences ? Ce sont à ces questions que nous tenterons d'apporter des réponses dans cette étude.

Mots clés :

Après que, mode subjonctif, mode indicatif, locution conjonctive, valeur modale, valeur temporelle.

Summary:

It is very common, nowadays to hear users of the French language- whether they are native speakers or not- to use the indicative instead of the subjunctive when they use « after that » in their daily speech. This increasingly common practice is in the process of supplanting the standard. How to understand this language phenomenon? What are the causes and consequences? These are the questions we will attempt to answer in this study.

Keywords:

After that, subjunctive, indicative, conjunctive locution, modal value, tense value.

⁵⁴ El hadji Malick Sy Wone est enseignant-chercheur dans un Institut de langue qui s'occupe de l'enseignement du FLE (Français langue étrangère). Il est également Chargé de cours au Département de Lettres modernes de l'Université Cheikh Anta Diop où il enseigne la Grammaire française (Phonologie, Morphologie et Syntaxe). Il dispense un enseignement en Technique d'Expression dans une école de journalisme (EJICOM) à Dakar.

Il a déjà publié un essai intitulé *De l'écriture journalistique* dans lequel il analyse le discours de presse. De même, il a à son actif deux recueils de poèmes et quelques articles universitaires. Présentement, il travaille sur une seconde thèse de doctorat ayant trait à l'enseignement du FLE au Sénégal.

Claude Favre Vaugelas, un éminent grammairien français du 17^{ème} siècle, disait que l'usage est le seul maître de la langue. Cette affirmation péremptoire, mais fréquemment confirmée par les faits jusqu'à nos jours, témoigne de la séculaire rivalité entre les notions de norme et d'usage. La norme relevant des doctes et subjectifs arbitrages des savants et l'usage renvoyant à la manière naturelle et spontanée de s'exprimer des locuteurs d'une langue quelconque. L'emploi de la locution conjonctive « Après que » par les usagers du français exemplifie parfaitement la tendance concurrentielle entre l'usage et la norme. En effet, tous les manuels de grammaire enseignent que cette locution se doit d'être toujours suivie par le mode indicatif. De même, l'Académie française partage totalement ce point de vue. En revanche, le constat est que nombreux sont les francophones qui enfreignent, volontairement ou non, cette règle pour des motifs multiples. Qu'est-ce qui explique ce phénomène linguistique ? Pourquoi le subjonctif tend-il à se substituer à l'indicatif dans ce cas précis ? Et finalement quelle sera l'issue de ce bras de fer ? Nous tenterons de traiter ces interrogations en abordant dans une première séquence les aspects théoriques de la thématique et dans une seconde phase les modalités d'emploi de la locution conjonctive « Après que » sans omettre les controverses que celle-ci suscite.

1 -Aspects théoriques :

Comme tout code linguistique, la langue française détient un système de conjugaison qui lui est propre ; de même que des règles et des normes qui gouvernent la conjonction des temps et des modes dans le façonnage d'un certain type d'entité phrastique. L'usage de la locution conjonctive « Après que » met constamment en jeu des recoupements modaux et temporels à travers le subjonctif et l'indicatif.

1.1- Qu'est-ce que le subjonctif ?

La complexité du mode subjonctif est légendaire. Aussi, la compréhension des mécanismes qui sous-tendent son maniement et ses valeurs a-t-elle fait couler beaucoup d'encre au sein de la communauté des linguistes francophones. Les propos suivants de Jaroslava Cermakova (2007 : 5) rappellent les joutes de spécialistes suscitées par le subjonctif :

Depuis environ plus d'un siècle de nombreux grammairiens et linguistes, parmi lesquels G. Guillaume, G. Moignet ou R. L. Wagner, ont étudié la question des emplois et valeurs du subjonctif mais malgré leurs tentatives nombreuses, le problème n'est pas définitivement résolu. L'opinion des linguistes sur le subjonctif n'est pas unanime et il est très difficile de trouver une définition du subjonctif qui serait pleinement satisfaisante. Les uns disent que le subjonctif est une forme à plusieurs valeurs modales (subjonctif d'ordre, subjonctif de désir, subjonctif de possibilité, subjonctif de supposition, subjonctif d'irréalité, subjonctif de doute, etc.), les autres considèrent le subjonctif comme un instrument de subordination. Quelques linguistes (...) constatent qu'il est inexact de définir le subjonctif comme le mode de l'irréalité par opposition à celui de l'indicatif qui serait celui de la réalité, car il y a de nombreux cas où le subjonctif exprime un fait réel et l'indicatif un fait virtuel ou irréel.

Comme tout mode, le subjonctif est pourvu de temps, de valeurs et de critères d'emploi. Les temps du subjonctif sont les suivants: le présent, le passé, l'imparfait et le plus-que-parfait. Le plus-que-parfait du subjonctif est de moins en moins présent dans le parler des usagers. Quant à l'imparfait du subjonctif, il est tombé en désuétude en raison de ses formes hardies, risibles et voire...ridicules. Le présent du subjonctif exprime un fait en cours, alors que le passé du subjonctif présente une action achevée.

Par ailleurs, les critères d'emploi du subjonctif sont assez fournis. En effet, il est usité dans les subordinées complétives exprimant une possibilité, un doute, une volonté, un sentiment ... Le subjonctif est également utilisé avec certains vocables verbaux ou locutions impersonnelles renvoyant à une improbabilité, une émotion, un désir, une nécessité, etc.

Enfin, certaines propositions relatives (ou indépendantes), des verbes de pensée ou de déclaration (trouver, penser, sembler,...) et le pronom « Que » favorisent également l'emploi du subjonctif.

1.2 A quoi renvoie l'indicatif ?

L'indicatif est certainement le plus fréquent de tous les modes de la langue française. Il est aussi celui qui détient le plus large éventail temporel. Ce mode marque la réalité de l'action dans l'affirmation de celle-ci. Il comporte huit temps, dont quatre simples et quatre composés. En somme, ce mode se caractérise par sa simplicité, son accessibilité et sa fécondité temporelle.

Le présent de l'indicatif a trois types de valeurs : le présent réel, le présent omnitemporel et le présent figuré. Longtemps éclipsé par le passé simple, l'emploi de l'imparfait de l'indicatif commence à se généraliser vers la fin du XIIème siècle. Il est un temps du passé aux valeurs temporelles similaires à celles du conditionnel. Le passé simple matérialise l'achèvement définitif d'un fait quelconque au passé. Sémantiquement, il produit trois effets : le passé simple à valeur ponctuel, le passé simple à valeur chronologique et le passé simple gnomique (expression d'une vérité générale).

Concernant le passé composé, il est à cheval entre le présent et le passé. En fait, il place au présent une action passée. Quant au futur simple, il est par excellence le temps de l'avenir. Ses valeurs intrinsèques sont le futur jussif (ou d'ordre), le futur de conséquence, le futur de politesse et le futur historique (événement futur ancré dans le passé). Les valeurs modales du plus-que-parfait sont l'imminence et le fait hypothétique. La première suggère une action qui a failli s'accomplir et la seconde, logée dans une subordinée conditionnelle démarrante par « si », évoque une action inaccomplie dans le passé. En plus de celles-ci, le plus-que-parfait détient les valeurs temporelles suivantes : l'itérative, la descriptive, l'antériorité, la narrative, le plus-que-parfait de politesse et le plus-que-parfait du style indirect.

S'agissant du futur antérieur, il met en jeu deux actions axées dans le futur et dont la première s'accomplit avant la seconde. Ses valeurs vont de l'atténuation à la supposition en passant par le futur antérieur à valeur de futur immédiat.

Enfin, le passé antérieur s'adosse souvent sur un complément circonstanciel de temps ou un adverbe pour émettre un énoncé qui marque la vélocité de la réalisation de l'action. Techniquement, le passé antérieur - comme son nom l'indique - marque l'antériorité d'un fait achevé par rapport à un autre qui démarre.

1-3 «Après que», une locution conjonctive

Les locutions conjonctives relient des propositions indépendantes entre elles ou bien une proposition principale à sa subordinée. Elles sont invariables et jouent un rôle de conjonction (de soudure sémantique) dans la structuration des phrases dites

complexes. Leila Ben Hamad (2008 : 83) apporte un éclairage supplémentaire à cette définition :

La description des locutions conjonctives a généralement fait l'objet de deux postulats : d'une part, on admet qu'il s'agit de mots composés qui se distinguent, morphologiquement, des conjonctions simples ; d'autre part, on pose que ce sont de véritables unités équivalentes aux conjonctions simples tant sur le plan fonctionnel que sémantique. A la base de ces deux hypothèses (...), il y a un présupposé tacite : la langue comporte deux classes de mots que sont la classe ouverte des lexicaux, qui ont un poids sémantique important, et la classe fermée des mots grammaticaux, qui ont un sens purement grammatical. Les locutions conjonctives appartiennent, dans cette optique, à la sous classe fermée des outils de subordination (...).

Les caractéristiques fonctionnelles et morphologiques de la locution conjonctive temporelle « Après que » recourent les signalements développés dans le propos précédent. Par ailleurs, la proposition subordonnée introduite par « Après que » fait intervenir invariablement trois modes (Indicatif, Conditionnel et Subjonctif) en fonction des marques situationnelles : simultanéité, postériorité, hypothèse ou éventualité. Cependant, cette présentation préliminaire des locutions conjonctives a été fortement débattue... voire contestée par bon nombre de grammairiens. En effet, au fond, les contours et limites de ce démembrement grammatical demeurent encore flous. Aussi, toujours selon L. B. Hamad (2008 : 85), « force et de conclure au caractère "hybride" des locutions conjonctives, qui ne peuvent s'inscrire dans une logique de définition ni ne sont capables de subir une délimitation ». Par ailleurs, au niveau strictement technique, Hanse Blampain (2005 : 55) prolonge la réflexion en ces termes :

(...) "Après que" présente comme "lorsque", mais dans un rapport de postériorité, deux faits que la pensée considère avec autant de réalité l'un l'autre, qu'ils soient passés ou futurs. (...) Les deux faits sont liés chronologiquement et conceptuellement dans l'éventualité peu probable qui est envisagée ; celui qui est introduit par "après que" ne se met pas au subjonctif ; du même type que l'autre, qui est appelé à lui succéder, il s'énonce comme lui au conditionnel. Tous deux resteraient à l'indicatif si l'éventualité n'était pas présentée comme peu

probable (...).

En fait, ces quelques éléments soulevés nous font comprendre la forte part d'abstraction consubstantielle au maniement de la locution conjonctive « Après que » et des modes indicatif et subjonctif. Et c'est à ce niveau que réside le nœud central des aspects traités dans la phase suivante.

2- Usages et controverses

L'emploi d' « Après que » est aujourd'hui marqué par un tiraillement entre les consignes de la norme et le contre-pied massif de l'usage. Cette confrontation – classique sur le terrain de la linguistique – a des causes que nous tenterons de pénétrer à travers les usages et arguments des uns et des autres.

2.1–Emplois d'«Après que»

Les faits produits par les locutions conjonctives temporelles formulant une idée de postériorité évoquent le passé, donc des événements accomplis. Par conséquent, la logique (subjective ?) de la norme recommande la convocation de l'indicatif dans l'emploi d' «Après que». Et à ce propos - dans le sillage de l'Académie française- beaucoup de grammairiens considèrent comme fautif l'emploi d' «Après que» avec le subjonctif. Adolphe Thomas, dans son Dictionnaire des difficultés de la langue française, (1995 : 35), affirme ceci : « après

que se construit avec l'indicatif ou le conditionnel (et non avec le subjonctif) ». Toutefois, force est de constater l'usage fréquent d'«Après que» + Subjonctif dans toutes les strates communicationnelles possibles:

- Dans son dernier texto, après que je lui aie demandé comment il se sentait (...).

Libération, (France), 22/01/2015

- La boulangerie (...) a dû investir son garage après qu'une voiture se soit encastrée dans leur façade.

Nord Eclair, (France), 25/01/2016

- Est-il juste de comparer les plus belles maisons après que les puissances coloniales aient brûlé nos belles maisons ?

Enquête, (Sénégal), n°2251, p10, 05/01/2019

Le discours médiatique étant de nos jours le plus accessible et le plus « exposé », il est normal qu'il serve d'entrée de jeu de cadre illustratif. Ainsi, dans le premier exemple, il fallait écrire ceci : « après que la voitures'est encastrée (ou) se fut encastrée ». Le corrigé du second fragment est le suivant : « après que je lui ai demandé comment il se sentait ». Et enfin, le troisième extrait est le fait d'un contributeur qui avait envoyé une tribune à un journal : « après que les puissances coloniales ont brûlé nos belles maisons ».

Cela dit, le monde des médias n'est pas le seul secteur à transgresser cette règle. En effet, dans des textes d'intellectuels et de littérateurs de renom, des « transgressions » liées à l'emploi d' «Après que» ont été constatées depuis fort longtemps :

- Camus et Sartre se sont brouillés deux ans après que j'aie commencé à raconter les avatars (...).

Simon de Beauvoir, La force des choses, p338.

- Peu de temps après que je me sois marié avec ta mère (...).

Giono, Le grand théâtre, in l'Apocalypse, p 283.

- J'ai été affecté en 98 (...), quelques mois après que vous ayez quitté le commandement de l'unité.

Anouilh, Ardèle ou la Marguerite, p26.

- Au moment où il allait sortir, après que nous ayons bien ri (...).

Albert Camus, La dévotion à la croix, 1953, p 578

Les raisons de ces écarts sont multiples. Et de manière générale, près d'une dizaine de motifs pourrait être invoqués pour expliquer le fort usage du subjonctif après la locution « Après que ». Mais, à notre avis, les trois suivantes sont les plus pertinentes :

- Analogie entre «Avant que» et «Après que»
- Homophonie entre d'une part le Plus-que-parfait du subjonctif et le Passé antérieur ; et d'autre part le Passé simple et l'imparfait du subjonctif.

- Les causes historiques

L'éclairage apporté par les « causes historiques » nous renseigne, selon P. Wunderli, que le tandem « Après Que + Subjonctif » existait déjà du XIII^e au XVII^e siècle. Des documents écrits attestent. Par exemple, cet extrait présenté par P. Wunderli (1976 : 117) :

(...) et disons ainsi, que un peu apres ce que nous essiens pris Damiete, vindrent devant l'ost toute la chevalerie au Soudanc, et assistrent notre ost par devers la terre.

Rappelons que c'est au XVII^e siècle (1635) que l'Académie française a été créée par le cardinal Richelieu. Et certainement la naissance de cette gendarme de la langue française favorisera l'émergence d'actes tous azimuts de réformes et de « normalisation » du français. C'est ainsi qu'on perdra les traces écrites du subjonctif après « Après que » durant tout le long des XVIII^e et XIX^e siècles. Et ce n'est qu'au début du XX^e siècle que le subjonctif refera surface auprès d'«Après que» à l'écrit. En nous basant sur la narration de cet itinéraire, nous pensons logiquement que le subjonctif utilisé avec « Après que » n'a jamais cessé d'exister dans les discours oraux. En somme, c'est une norme grammaticale qui est à l'origine du bannissement du subjonctif à l'écrit dans le fait de langue que nous analysons. Le propos de Levitt (1976 : 59) l'explique éloquentement :

L'usage du XVI^e et XVII^e siècles était relativement libre dans son choix de mode dans les subordonnées. Au XVIII^e siècle, les grammairiens philosophes commençaient à "fixer" la langue, élaborant une série de règles détaillées, basées partiellement sur une "logique" plutôt à courte vue et arbitraire. Le subjonctif devint obligatoire dans une construction, l'indicatif dans une autre. Des nuances de sens étaient souvent négligées, l'usage du XVII^e siècle était fréquemment considéré comme "erroné", et le choix du mode dans les subordonnées fut considérablement mécanisé ».

En tout état de cause, de nos jours, la formule («Après que» + Subjonctif) est selon plusieurs travaux quasi dominante chez beaucoup de locuteurs de la langue française. L'étude synchronique des jugements d'acceptabilité entre l'indicatif et le subjonctif de Marie-Eve Damar et Laurent Fourny le démontre très bien. En effet, ils avaient (entre autres) proposé les quatre phrases suivantes à un groupe de belges francophones pour juger de la grammaticalité ou non des énoncés :

- a) Après que Marie est sortie de la chambre, Pierre a appelé Caroline.
- b) Après que Marie soit sortie de la chambre, Pierre a appelé Caroline.
- c) Il est parti après que Marie a appelé.
- d) Il est parti après que Marie ait appelé.

Notons au préalable que ce sont les phrases (a) et (c) qui sont correctes selon la norme grammaticale en vigueur ; et que (b) et (d) sont incorrectes. Toutefois, d'après les résultats obtenus par les deux chercheurs, 79% des sondés disent que l'énoncé (a) est incorrect contre 21% qui pensent le contraire. Pour la phrase (b), 78% la jugent correcte et 22% trouvent qu'elle est incorrecte. S'agissant de la troisième phrase (c), 71% des individus estiment qu'elle est agrammaticale et 26% ont un point de vue opposé. Et enfin, concernant la proposition (d), 69% du public questionné la considèrent comme étant en phase avec la norme et 31% ont une position opposée.

La conclusion de cette enquête est que la majorité des usagers du français a vis-à-vis de ce fait de langue un entendement qui est aux antipodes de la directive édictée par la règle grammaticale. Et selon les enquêteurs (2015 : 5) :

(...) La norme sociale se prononce en faveur du subjonctif. L'indicatif paraît majoritairement incorrect. Il s'agirait selon une interprétation déjà ancienne d'un alignement sur le fonctionnement de "avant que" (...).

En définitive, l'option du mode devant régir les subordonnées introduites par « Après que » demeure ambivalente. Et c'est pour cette raison qu'il est parfois difficile d'opérer un choix, d'autant plus que les positions divergentes des spécialistes participent à la complexification de la question.

2.2 Controverses autour d'«Après que»

Les manuels normatifs de grammaire française sont catégoriques : la locution conjonctive «Après que» se tisse avec le mode indicatif (ou conditionnel à l'occasion) dans la proposition subordonnée qu'elle introduit. Les arguments techniques et rationnels qu'ils avancent généralement sont les suivants : premièrement, l'indicatif est le mode du réel contrairement au subjonctif qui relèverait de la virtualité ; deuxièmement «Après que» fait toujours allusion à un fait attesté et déjà accompli. Donc, la logique voudrait que l'indicatif accompagne cette locution dans l'expression des actions de la subordonnée. Christine Ouin (2016 : 1) l'exprime clairement dans la citation suivante :

(...) la proposition introduite par « après que » signifie que le fait passé a eu lieu dans la réalité. L'évènement n'a rien d'hypothétique, il s'est effectivement déroulé. Il réclame un temps qui reflète une circonstance avérée, ce qui est le cas du mode indicatif. A noter que la locution peut se conjuguer avec le futur antérieur, un temps appartenant également à l'indicatif, si la proposition principale se situe elle aussi dans le futur, en constituant toutefois une action qui va se produire assurément.

Hanse Blampain, un « partisan de l'indicatif » approfondit l'analyse, même s'il reconnaît le « large usage » du subjonctif aussi bien à l'oral qu'à l'écrit (2005 : 56) :

Il n'y a aucune raison à renoncer à l'indicatif. On ne peut donc prétendre justifier le subjonctif par une idée de condition ou d'éventualité (...). Le subjonctif semble dû à une analogie qui ne tient compte ni de la différence d'optique entre "avant que" et "après que", ni de l'opposition fondamentale entre l'indicatif et le subjonctif (...). L'indicatif est certainement à recommander, mais l'on ne taxera pas d'ignorance ceux qui (...) emploient le subjonctif.

Toutefois, les contempteurs de cette règle se sont largement signalés dans le microcosme des linguistes et grammairiens francophones. Ce qu'ils remettent en cause, entre autres points de discordance, c'est la définition faite des valeurs modales du subjonctif et de l'indicatif et du choix à opérer entre les deux. Et visiblement, la délimitation du périmètre de la notion de mode ne fait pas encore consensus :

La vérité, c'est qu'il n'y a pas de mot plus fallacieux que le mot mode tel qu'il est employé par les grammairiens français. A l'origine, il implique qu'on peut choisir librement une manière d'envisager une situation, d'adopter tel ou tel point de vue. Mais très rares sont les cas où ce choix entre mode indicatif et mode subjonctif demeure encore possible. (Frédéric Albert Levy, 2018, Sur la construction Après que + subjonctif in « L'animal littéraire »)

La position de Cécile Canut et Gurdrun Ledegen (1998 : 38) sur l'aspect modal de la problématique ne contredit aucunement celle de Frédéric A. Levy :

(...) il a été démontré depuis longtemps que ces définitions de l'indicatif et du subjonctif, (...) exprimés en termes de doute et de certitude, sont contestables. Ce n'est pas la réalité ou la réalisation du fait qui explique les modes (...).

Gustave Guillaume, l'un des premiers à avoir effectué des recherches sur la question, pour élucider le problème, avait conceptualisé la « théorie de la chronogénèse » reposant sur un postulat dual entre ce qu'il a appelé la « chronologie temporelle » (*in esse*) et la « chronologie de raison » (*in fieri*). En d'autres termes, le premier concept renvoyait au déroulement réel des faits sur un temps donné, symbolisant l'indicatif. Le second marquait l'abstraction des faits survenus et donc dévolus au subjonctif.

Jean Stefanini s'appuiera sur le schéma tracé par Gustave Guillaume pour élargir l'éventail de compréhension de l'usage du mode adéquat. Aussi affirmera-t-il (1953 :77) ce qui suit : « *c'est bien la vision que l'on se donne de l'évènement dans une perspective choisie qui décide du choix du mode et non sa réalité ou sa non-réalité* ». Toutes ces approches vont dans le sens de la validation du subjonctif après la locution conjonctive «Après que», car comme le souligne Jacques Desrosier (2000 : 14) :

En insistant en faveur de l'indicatif, les grammairiens donnent (...) l'impression de demander aux locuteurs de s'adonner à une sorte d'acharnement linguistique pour faire survivre un temps de verbe, qui aux yeux d'un bon nombre, a quelque chose de guindé aujourd'hui.

Le linguiste belge Marc Wilmet, jusqu'à la fin de sa vie, réclamera la présence du subjonctif aux côtés d'«Après que». Les fortes tendances de l'usage additionnées aux solides arguments scientifiques produits semblent lui donner raison. Et de plus en plus de spécialistes émettent des pronostics quant à l'avenir de l'indicatif et/ou du subjonctif avec « Après que ». Aussi, pour Jacques Desrosier (2000 : 14), les « *deux modes devront cohabiter* » ; et quant à Frédéric A. Levy (1998 :38) :

Il ne nous semble pas aberrant d'accorder une légitimité à "après que + subjonctif " dans tous les cas où l'on peut déceler dans "après" un parfum de causalité, de concession, de condition. Bref, non pas seulement l'expression d'un constat, mais la construction d'un vrai rapport.

La prédiction de Marie-Eve Damar et Laurent Tourny (2015 : 14) est plus audacieuse, car ils avancent que « *l'évolution probable va vers un abandon de après que + indicatif (...)* ». En cela, leur position est similaire à celle de Jan Dvorak (2019) :

Il y a des tendances aujourd'hui qui sont assez lourdes, par exemple l'emploi du subjonctif après "après que" (...). Si on est dans une approche très normative, on va considérer cela comme une faute, tandis que si on a un peu plus de recul avec la langue et qu'on sait qu'elle évolue, on va se dire que peut-être dans cinquante ans cela va devenir la norme (...).

En ce qui nous concerne, nous optons pour une démarche moins étreinée et plus ouverte à tous les types de parlars. La langue française doit assumer son statut de langue internationale sans complexe de supériorité ni d'infériorité. Elle doit, par ailleurs, se permettre certaines souplesses porteuses d'avancées salutaires. Et enfin comprendre que son avenir et sa survie dépassent l'espace hexagonal originel et s'incrustent définitivement sur le territoire africain. La locution conjonctive « Après que » + le subjonctif, bien que jugée incorrecte par la norme, n'en demeure pas moins présente dans les propos et les écrits des usagers du français depuis au moins le XIII^e siècle. Assoupi durant deux siècles

(XVIIIe et XIXe), ce fait de langue refera surface au XXe avec force et ceci surtout après la seconde guerre mondiale.

De nos jours son usage ne s'amenuise toujours pas. Au contraire, il est en passe de devenir prépondérant même si quand même, reconnaissons-le, l'indicatif est toujours présent. Son emploi a inspiré des chercheurs qui ont élaboré des théories, façonné des schémas et campé sur des positions souvent divergentes mais toujours intéressantes. Par ailleurs, la présente étude a renseigné sur la complexité et les limites de l'approche strictement normative en sciences du langage. On ne le répétera jamais assez, toute langue est avant tout un organe vivant qui a un point de naissance, une durée de vie faite de mutations diverses et un point d'arrêt. On ne peut faire porter, sans conséquence, aux langues des camisoles de force. Et toute tentative de ce genre est inéluctablement vouée à l'échec.

Références bibliographiques

- 1 – Ben Hamad, Leila, 2008, « Les locutions conjonctives en question (s) », *in Linx*, n°59, pp 83-93.
- 2 – Blampain, Hanse, 2005, Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne, 5^e Editions De Boeck, Bruxelles/Paris.
- 3 – Cermakova, Jaroslava, 2007, Emploi libre et emploi imposé du subjonctif, Brno (Tchéquie), 42 p.
- 4 – Canut, Cécile et Ledegen, Gurdrun, 1998, « Après que... ou la fluctuation des modes en français parlé », *in Langage et société*, n°85, pp25-53.
- 5 – Damar, Marie-Eve et Fourny, Laurent, 2015, « Subjonctif ou indicatif? Etude synchronique des fluctuations d'acceptabilité : analyse et perspectives », *in Pratiques*, n°167-168.
- 6 – Desrosier, Jacques, 2000, « Après que et le subjonctif », *in L'actualité terminologique*, n°1, p 14.
- 7 – Dvorak, Jan, 09/10/2009, « Après que je sois rentré », *http // www.radio.cz*.
- 8 - Levy, Frédéric Albert, 11/04/2018, « Sur la construction après que + subjonctif », *in L'animal littéraire*, *http // www.bojum.fr*.
- 9 – Ouin, Christine, 09/11/2016, « Après que et Avant que », *http//www.Bescherelle.ca*.
- 10 – Stefanini, Jean, « Remarques sur la syntaxe d'*après que* en français moderne », 1953, *in Annales de la faculté des lettres d'Aix*, n°27, pp 65-87.
- 11 – Thomas, Adolphe, 1995, Dictionnaire des difficultés de la langue française, Larousse, Paris.
- 12–Wunderli, Peter, Modus und tempus, 1976, Tubingen, TBL Verlag Gunter Narr.